canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Madame
Sylvie Podio
Présidente du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Réf. : CS/15023596

Lausanne, le 18 avril 2018

Résolution Philippe Jobin « Non au sacrifice inutile de notre agriculture ! » (17 RES_001)

Madame la Présidente,

Par la présente, le Conseil d'Etat donne suite à la résolution citée en titre, déposée le 5 décembre 2017.

La résolution du Grand Conseil se fonde sur la publication de la *Vue d'ensemble du développement de la politique agricole* (PA22+) par le Conseil fédéral le 1er novembre 2017. La stratégie du gouvernement fédéral est composée de deux axes : donner des perspectives au secteur agro-alimentaire et renforcer la mise en réseau avec les marchés internationaux. Le Conseil fédéral a annoncé l'ouverture d'une procédure de consultation au cours du dernier trimestre 2018.

La résolution « Non au sacrifice inutile de notre agriculture ! » se concentre sur le second volet de cette stratégie, et en particulier sur l'ouverture du marché et la réduction de la protection douanière.

La Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture, présidée par le Chef du département de l'économie, de l'innovation et du sport, a publié le 8 mars 2018 un rapport présentant les exigences des cantons pour la PA22+. La Conférence estime que la protection douanière représente la manière la plus efficace et la moins onéreuse pour les finances publiques de protéger la production intérieure tout en maintenant son haut niveau de qualité. La Conférence est toutefois consciente que la protection douanière va à l'encontre des besoins de l'industrie exportatrice suisse, pilier indispensable au bon fonctionnement de l'économie suisse dans son ensemble. Aussi formule-t-elle les objectifs suivants pour la PA 22+ :

- Maintien de la protection douanière au niveau actuel pour les produits sensibles, tant que les matières premières agricoles suisses ne se raréfient pas sur le marché.
- Assouplissement en matière de protection douanière aux seules conditions suivantes (liste non exhaustive) :
    - Garantie de l'exploitation de la surface agricole utile et de la zone d'estivage à l'échelle nationale.

- Mêmes obligations de déclaration et d'étiquetage pour les denrées alimentaires importées.
- Amélioration de l'accès au marché d'exportation pour les produits agricoles et les denrées alimentaires suisses.
- Simplification des procédures administratives pour les exportations de produits agricoles.

Le Conseil d'Etat suit activement et attentivement ce dossier, en particulier dans le cadre de la Conférence, qui est en contact régulier avec le Conseil fédéral et le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche à ce sujet.

Il se positionnera sur l'ensemble de la PA22+ lors de la consultation officielle, qui devrait être ouverte d'ici la fin de cette année. Le Conseil d'Etat porte une attention particulière au maintien d'une agriculture suisse de qualité, respectueuse de l'environnement et des conditions de travail. Il en a fait part au Conseil fédéral dans un récent courrier, que vous trouverez en annexe.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'expression de nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE	LE CHANCELIER
Nuria Gorrite	Vincent Grandjean

Copies

- SAVI
- OAE

Annexe :

- Courrier du Conseil d'Etat au Conseil fédéral du 18 avril 2018

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur le Conseiller fédéral
Johann N. Schneider-Ammann
Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
Palais fédéral
3003 Berne

Réf. : CS/15023595

Lausanne, le 18 avril 2018

Politique Agricole PA22+

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil fédéral a récemment publié sa Vue d'ensemble du développement de la politique agricole, les lignes directrices de la prochaine Politique Agricole PA22+. Celle-ci vise à ouvrir de nouvelles perspectives aux acteurs de l'agriculture et du secteur agroalimentaire au niveau du marché, de l'exploitation et des ressources naturelles. L'objectif annoncé est de mieux relier les marchés agricoles nationaux et internationaux.

A la suite d'une résolution du Grand Conseil vaudois, le Conseil d'Etat vous fait part de l'attention particulière avec laquelle il suit le développement de la Politique agricole de la Confédération. Le secteur agricole vaudois relève en effet d'une importance majeure pour le Canton.

Le Conseil d'Etat salue les efforts du Conseil fédéral pour ouvrir de nouvelles perspectives aux acteurs de l'agriculture et au secteur agroalimentaire. Il attache toutefois une grande importance au maintien d'une agriculture de qualité, respectueuse de l'environnement et des conditions de travail garantissant aux agriculteurs une juste rémunération. Il attend du Conseil fédéral qu'il y prête une attention particulière dans le cadre de l'élaboration du projet de Politique Agricole PA22+.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de nos meilleures et respectueuses salutations.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE	LE CHANCELIER
Nuria Gorrite	Vincent Grandjean

Copie

- Office des affaires extérieures